

J.A. Lausanne

Demain 121 public

Pas plus le sourire que la cravache...

La commission du Conseil des Etats a décidé de ne pas suivre le Conseil fédéral dans ses projets de réforme des finances fédérales; elle préconise que les taux d'impôts demeurent inscrits dans la Constitution même, donc qu'ils demeurent rigides. Et voilà la mini-réforme Celio par terre.

Pourquoi ?

Deux problèmes se chevauchent. L'un, urgent : l'adaptation du barème d'impôts. Il a une signification politique. L'amélioration nominale et réelle des revenus alourdit la charge fiscale des contribuables moyens, les gros revenus au-delà de 130 000 francs sont épargnés par l'arrêt de la progression. L'autre, à long terme : les ressources entre les collectivités publiques doivent être mieux réparties; il faut de surcroît donner une constitutionnalité définitive aux impôts fédéraux; leur validité échoit en effet en 1974. M. Celio a joué donc l'amadouage. La cravache avait mal réussi à plusieurs de ses prédécesseurs. Il essaya le charme. L'allègement du barème devait faire passer une réforme qui n'aurait pas besoin de dire son nom. Le peuple inscrirait définitivement les articles constitutionnels, sans limite ni garde-fou; le législateur, en toute liberté, n'aurait plus qu'à aviser plus tard; la bataille dès lors aurait lieu en Chambres et non plus sur la place publique.

Le Conseil des Etats, s'il décide d'inscrire à nouveau les taux dans la Constitution, déjoue l'ama-

douage. La mini-réforme semble donc condamnée. Dès lors, il faudra tenter, malgré les risques, de mener la politique que nous avons toujours préconisée : aborder de front les problèmes (les rapports Confédération-Cantons-Communes, la sous-enchère, etc.) avec l'espoir qu'une solution vraie rassemble une majorité réformatrice. Si, de surcroît, le délai est impératif, 1974, peut-être, les responsables se sentiront-ils condamnés à aboutir.

Les réactions au dernier Message plaident en faveur de cette méthode directe. Voyez !

M. Celio avait glissé en trois lignes l'idée que l'on pourrait unifier l'impôt en donnant à la Confédération le droit de frapper à un taux très élevé correspondant à la moyenne des taux additionnés des Communes, des Cantons et de la Confédération. Cantons et Communes imputeraient ensuite leur part; s'ils ne le faisaient pas pleinement, ce n'est plus le contribuable qui bénéficierait de la sous-enchère, mais la Confédération.

Cette idée que nous aurions voulu, quant à nous, appliquer aux personnes morales, nous en avons fait la proposition depuis longtemps, glissée en amadouce dans le Message fédéral étonne sans convaincre, inquiète sans séduire, perd tout dynamisme.

Dès lors, après l'échec prévisible de la mini-réforme il ne restera plus qu'à traiter le problème non par sous-entendus, mais au fond, dans un délai donné.

Le cursus honorum

Les choix préalables pour les élections au Conseil fédéral ont été arrêtés. Ils ne seront pas remis en cause. Mais la décision du Parti radical suisse est significative de l'évolution des mœurs politiques. Dans son communiqué le Parti radical annonce que, la prochaine fois, ce sera le tour des Romands. Plusieurs commentateurs ont relevé l'inélégance du propos. M. Celio, car il ne peut s'agir que de lui, devient conseiller fédéral en sursis. Les héritiers sont invités à se réjouir. Une ligne, comme l'on dit ici, leur est garantie; les neveux n'ont plus qu'à attendre que exit l'oncle.

Dans une autre famille, on guette la sortie de l'oncle Bonvin. On a même renoncé à lui tenir les pieds au chaud. Lui fait semblant de ne pas voir, mais dans le secret prépare sa vengeance : il songe à se mettre en viager, comme autrefois M. Etter.

On dira que c'est un phénomène vieux comme le monde, dans la vie privée et publique. Le sous-chef guette le creusement des rides du chef, le directeur adjoint celles de l'administrateur délégué, même le successeur de saint Pierre a ses successeurs dans l'ombre. Nous sommes tous mortels, bien sûr ! Mais, politiquement, à l'échelle suisse, il s'agit d'autre chose que d'une prise de conscience de la condition humaine.

Première caractéristique, les successions s'organi-

sent dans le cadre de la formule magique. L'ambition politique ne vise plus, dans les Cantons, dans la Confédération un changement politique. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'un partage, qui limite les possibilités d'ascension, qui les inscrit dans une filière. Pour dire la chose en une formule, l'ambition n'est plus politique, elle est successorale.

Deuxième caractéristique, ces conditions imposent une certaine prudence. Il s'agit d'un phénomène qui s'observe surtout à l'échelle fédérale. Il y a des interventions qui compromettent, notamment dans le climat des Chambres. Un exemple : quel candidat au Conseil fédéral pourrait prendre une position non conformiste sur le problème jurassien ?

Les successeurs doivent se plier à une image. On déclare même dans les couloirs que, dès maintenant, un prétendant se fait conseiller par des spécialistes en publicité qui veillent à ce qu'il donne de lui une image conforme; ils lui retouchent le profil; ils lui font apprendre le prénom des Appenzellois, des Oberlandais; il doit savoir prononcer salut Fritz, salut Walter, il s'entraîne devant des jeux de photographies; il hante les couloirs. Prudence et prospective.

Il serait bon devant ce nouveau style que l'opinion publique privilégie le courage politique et une certaine dose d'imprudence.

Genève, après deux scrutins

Des deux scrutins genevois, quelles interprétations ? Après l'élection du Grand Conseil, les chroniqueurs locaux ont relevé à l'envi l'amélioration de la participation et le renforcement des partis traditionnels. Ce n'est pas là, pour nous, le plus significatif.

Le pourcentage des votants a augmenté de 4 % par rapport aux précédentes élections. Tant mieux ! Mais cet accroissement ne corrige que dans une très faible mesure la baisse survenue depuis vingt-cinq ans. Et l'on n'ose dire qu'il s'agit d'un réveil de la conscience politique. La propagande officielle et privée a été intense; la campagne électorale s'est un peu plus américanisée : pour trouver acquéreur le bulletin de vote doit être mis en valeur.

Les Vigilants ont disparu et Migros continue de faire antichambre. Encore une fois tant mieux ! Ce double échec est réjouissant, car il développe une psychose de l'échec dont ces deux partis se remettront mal. En chiffres, l'échec n'est pas absolu. Dans les deux cas, il s'en est fallu de quelques centaines de voix, sur plus de 86 000, pour que Vigilance se maintienne et que l'Alliance des Indépendants entre au Parlement. Il subsiste donc une masse de plus 12 % des électeurs qui, du fait de la loi électorale, n'ont pas de représentants au législatif, mais qui pourraient, par l'exercice des droits politiques, continuer

Suite en page 4

Bi-mensuel romand
N° 121 27 novembre 1969 Septième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Claude Bossy
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy

Le N° 122 sortira de presse le jeudi 11 décembre 1969

Gaston Cherpillod: « Le chêne brûlé » ou le labeur dans le Jorat

Du papier, c'est de la cellulose; la cellulose, c'est un arbre. La critique littéraire devrait donc être ramenée à cette équation simple: ce livre vaut-il cet arbre?

Cherpillod a écrit un livre plus lourd qu'un billon. Mais un arbre peut ne pas exister; la forêt n'en meurt pas. Un livre, même s'il pèse son poids de bois, n'est pas pour autant essentiel. Or Cherpillod a écrit un livre qui devait être écrit; un livre nécessaire.

Un style à faire peur

Commençons par ce qui n'est pas primordial. Dans ce livre Cherpillod nous donne la clé de son style. On connaît sa manière: elle est, par l'attaque des phrases, agressive. Il ne se perd pas dans des méandres de subordonnées: il épingle. Il aime le point et la pointe.

Les inversions et les ellipses du style sont là pour vous rappeler que Cherpillod est maître à bord, qu'il mène le jeu. Très volontaire, ce poète. Il lui arrive même d'avoir la métaphore militaire: il fonce, il charge, il crache du feu.

Avant « Le chêne brûlé », ces fortes formules ne faisaient pas toujours mouche. Au milieu d'une belle série, le « cibarre » balançait la palette, pendule. Il est bien difficile de faire peur en littérature; la grosse voix ne s'imprime pas stéréophoniquement. Et puis, dans Gaston, il y a une euphonie avec Tonton ou avec Gascon.

Dans « Le chêne brûlé » Gaston Cherpillod dépasse (ou fait aimer) sa manière d'écrire à coups de points (poings).

Cette explication qu'il nous donne de lui et de son écriture, je l'ai trouvée émouvante.

Soi

Comment parler de soi sans avoir l'air de déposer sa carte de visite? Dans « Le chêne brûlé », Cher-

pillod raconte son enfance et sa jeunesse. Le récit n'est pas complet, certes; volontairement lacunaire; mais il va assez loin dans la confiance, puisque, en introduction, Cherpillod ne recule pas devant le mot auto-analyse.

Si l'autobiographie ne tombe jamais dans l'exhibitionnisme ou la gratuité (une vie, c'est aussi contingent qu'un roman, on a fait ça et ça, on est sorti à cinq heures, etc...), c'est qu'elle ne révèle pas de complaisance. Mais Cherpillod descend jusqu'aux souvenirs primaires, jusqu'aux privations, non seulement alimentaires (au foyer du manœuvre-chômeur, à Lucens, la soupe était maigre-aigre), mais aussi affectives.

Et la Mère, fermant le livre du devoir,
S'en allait satisfaite et très fière, sans voir,
Dans les yeux bleus et sous le front plein
[d'éminences
L'âme de son enfant livrée aux répugnances.

Là, probablement, la comparaison rimbaldienne le suggère, les sources de l'agressivité; là, peut-être, les raisons de l'antithèse poubelle-pourriture-puant et goût de la pureté étoilée, amour des enfants, attirance de l'eau qui revient, en leitmotiv, dans l'œuvre de Cherpillod.

Mais surtout se trouve expliqué un certain égocentrisme, un goût du je, de soi pour sujet et ce ton de défi défensif. C'est qu'il a fallu se débrouiller seul et, pour tenir le coup, investir sur soi d'abord.

Le Gros Gaston est aussi un petit enfant.
« Un fier anal, ainsi dois-je apparaître à quiconque me connaît. Que mes yeux rêveurs, mes traits féminins ne trompent pas: il s'agit d'un personnage vorace. »

Et pourtant, quelques lignes plus loin:
« Marié depuis douze ans, chaque année à plusieurs reprises je rêve que ma femme — je l'aime autant

qu'au premier jour — s'est enfuie. Je tente de me faire tout petit ».

Puis, avec humour, cette formule:

« Je suis trop gros pour moi ».

Le style de Cherpillod trouve ainsi son illustration comme dans cette photo de pêcheur qu'il affectionne: à la main un énorme brochet, mais le vainqueur de cette belle prise, lui-même, est en culotte courte.

Un sur dix mille

L'explication d'un style, ce n'est pas cela l'essentiel. Nous avons dit: ce livre devrait être écrit; mais c'est pour d'autres raisons.

Fils d'ouvrier non qualifié qui connut la dureté de la crise de 1936 (le père avait deux autres gosses à élever), Cherpillod, fort en thème, fut poussé au Collège classique, suivi du Gymnase, suivi de l'Université.

Il aurait pu servir ainsi de justification au système, comme d'autres. Voyez, dit-on, les enfants vraiment doués réussissent. Il aurait pu mettre ses dons au service d'un changement politique à la manière du boursier Jaurès. Mais il s'est contenté d'un bref passage au Conseil communal (que ce Vaudois appelle Conseil municipal!).

Il avait une plume et un style. Sa tâche, c'était donc de témoigner. L'entreprise n'était pas facile. Les égocentriques dessèchent souvent l'événement; l'histoire, c'est ce qui leur arrive; ils aiment volontiers la formule du moraliste ou du poète.

Donc Cherpillod témoigne. Qu'il ait été fils de prolo, ce n'est pas pour se donner, à la gloriole, des références généalogiques. De toute façon, il n'est plus à l'âge où l'on jouit d'impressionner ainsi les jeunes filles de la Faculté des lettres.

Il fait une déposition comme témoin, et comme témoin à charge, sur ce pays. Témoignage capital.

Une lettre du Département politique fédéral

A la suite de la publication de notre cahier spécial sur le service militaire différencié, le Département politique fédéral sous la signature de M. J.R. nous a adressé une longue lettre dont, avec l'autorisation de l'auteur, nous publions quelques extraits.

Elle permet d'engager le dialogue et nous en remercions le service de la coopération technique.

Pour donner un tour de discussion au texte, nous avons, après citation du début de la lettre du DPF, retenu cinq problèmes, définis par un sous-titre. Nous introduisons si nécessaire, puis nous citons le point de vue du DPF, enfin nous ajoutons une remarque qui donne notre point de vue.

D. P.

« Messieurs,

» Dans le deuxième cahier spécial de « Domaine public », intitulé « Service militaire différencié, Présence dans le Tiers-Monde », qui réunit une documentation et des propos très précieux en vue de la création d'un service militaire différencié, vous parlez des « Volontaires suisses pour le développement », c'est-à-dire des volontaires envoyés dans le Tiers-Monde par la Confédération.

» Votre texte contient plusieurs passages qui nous incitent à vous adresser quelques précisions afin de corriger certaines impressions qu'ils créent et à vous faire part de quelques-unes de nos expériences »...

Effectifs

Le DPF conteste qu'il y ait eu stagnation des effectifs de volontaires; il donne des chiffres précis, qui corrigent ceux, pourtant officiels du Message du Conseil fédéral (27.12.1966) qui annonçait 70 volontaires pour 1966 et que nous avons utilisés. Il écrit: « En fait, ces effectifs ont évolué de la manière suivante:

Fin 1964: 23 volontaires
Fin 1965: 16 volontaires
Fin 1966: 48 volontaires
Fin 1967: 62 volontaires
Fin 1968: 71 volontaires
Fin 1969: 95 volontaires (env.)

Vous constaterez sans peine que les missions confiées à des volontaires de la Confédération sont — si l'on exclut l'année 1965 — en augmentation constante. Pour les années à venir, il est prévu de porter le nombre des volontaires à 120. Si les possibilités d'action offertes par les pays en voie de développement, les candidatures, les moyens financiers et l'effectif du personnel administratif à Berne le permettent, ce nombre sera probablement dépassé avant la fin de l'année 1972. Une opinion publique qui demande un élargissement de l'action peut, sans aucun doute, contribuer à ce que ce dernier devienne possible. »

Remarque de D.P.: Un effectif de 120 pour 1972 est, à nos yeux, insuffisant aussi bien par rapport aux possibilités suisses que par rapport aux besoins. On ne peut se contenter d'une aussi lente progression. Un saut quantitatif est nécessaire. Le service militaire différencié permettrait de l'accomplir.

Demandes et offres

Le Message fédéral de 1966 parlait de 800 demandes de volontariat reçues de janvier à août 1966 (nous avons transcrit une fois par erreur de juin à août); or seuls 35 candidats auraient été retenus. La Coopération technique apporte les précisions suivantes:

« Sur les 1061 personnes qui ont demandé des renseignements (en 1966), 238 (22,5 %) seulement se sont intéressées définitivement, après avoir reçu des

informations détaillées. Après les examens de sélection, une quarantaine de ces candidats a pu être envoyée dans le Tiers-Monde. La proportion entre ceux qui se sont intéressés sérieusement et ceux qui sont partis n'est donc pas de 800 à 35, mais de 238 à 40. En 1968, elle était de 215 à 45, donc un peu plus satisfaisante. Notre sélection doit être sévère pour diminuer le risque que les volontaires ne soient pas à même de faire face aux difficultés d'ordre professionnel, médical, personnel et humain qu'ils rencontrent dans les pays du Tiers-Monde. »

Affectation

Ici, la Coopération technique donne un renseignement d'un grand intérêt:

« La majorité des volontaires (env. les trois quarts) occupent des postes qui se trouvent en dehors des projets de la Coopération technique suisse. Ils nous ont été offerts ou nous les avons cherchés spécialement pour les volontaires.

» Il arrive que nous disposions de candidats que nous ne pouvons pas placer par manque d'un poste approprié; et il arrive, plus souvent, qu'à défaut de candidats qualifiés, nous ne puissions pourvoir des postes dont nous disposons. Mais cela n'a rien à voir avec la sélection qui se limite strictement à l'examen des aptitudes générales personnelles du candidat. L'attribution du poste à ce dernier ne se fait qu'après la sélection. »

Remarque de D.P.: Ainsi seuls 25 volontaires environ (le quart) travaillent dans le cadre d'un projet organisé par la Coopération technique. C'est trop peu. A l'évidence, le saut quantitatif est nécessaire.

Les structures d'accueil

« Vous suggérez que l'on constitue, pour augmenter le nombre des postes disponibles et pour éviter que

Le rachat de Sécheron: un test

Il ne s'est pas livré à une étude d'historien sur la condition ouvrière entre 1918 et 1940. Il l'a vécue.

D'autres, qui comme lui l'ont subie, ont témoigné aussi; mais c'est comme on le fait entre amis, entre camarades de partis, entre copains de service. Ils appartiennent à la génération qui glisse vers la cinquantaine. Quelques-uns me sont connus. E. B., apprenti boulanger dans une petite ville de la Broye; la vie de Cherp a presque été rose en comparaison de la sienne; E. L., manœuvre pendant la guerre dans les mines de charbon locales, réouvertes en toute hâte; R. G., aide-chauffeur travaillant au charriage des longs bois du Pays d'En-Haut à Aigle. Aujourd'hui, ils sont casés; ce n'est pas l'aisance, mais c'est vivable, aux PTT, à la Romande électricité. Bientôt sera perdue la leçon de ce passé récent.

C'est pourquoi il fallait un témoignage écrit. A aucun de ceux qui ont connu la dureté de la condition ouvrière, jusqu'au milieu du vingtième siècle dans ce doux Pays de Vaud, n'a été donné le goût d'écrire, de faire un bouquin. A Cherpillod, arraché à son milieu, oui! on lui a fait une main à plume. Chance unique: une sur dix mille, une sur cent mille peut-être.

Cette chance-là ne devait pas être perdue. Il fallait témoigner. Pour dire quoi?

Le labour dans le Jorat

Pain, soupe tiède à la semoule de blé... le menu est menu. Cherp au passage retrouve ainsi le sens étymologique de certains mots. Mais ce sens est local aussi. Le menu se déguste à Lucens: mille deux cents habitants et dix bistrotts. Une industrie artisanale horlogère, celle des pierres fines. Crise. Marcel le père passe « des pierres fines au gros caillou ». Onze heures par jour à la gravière. Ce prolétariat des petites villes vaudoises (à Mou-

don, chef-lieu plus bourgeois que Lucens, il s'était replié dans son quartier, le Bourg, dans de vieilles maisons donnant sur la Broye ou la Mérine, insalubres, quand bien même quelques linteaux et meneaux de fenêtres savoyardes étaient classés) devait entrer dans notre histoire; on attendait que soit racontée, par quelqu'un qui ait le droit de parler, la dureté souvent hypocrite de la bourgeoisie radicale-libérale-Eglise libre et nationale du Canton.

Mais les pages les plus belles du « Chêne brûlé » sont celles où Cherpillod, reconstituant l'enfance de sa propre mère, Blanche Clot, récrit les travaux et les jours paysans.

« A six ans placée à Thierrens, je me lève, été comme hiver, à six heures; j'allume le fourneau potager pour y cuire le déjeuner de la maisonnée, patates à l'huile de colza que cultive la famille... » Il fallait bien que l'on dise une fois certaines souffrances de nos campagnes. Que de femmes, décalcifées, épuisées par des journées interminables, la colonne vertébrale maillée, se sont épuisées, accusées de s'écouter, de dorloter de précoces rhumatismes, alors qu'elles vivaient le martyre jusqu'au bout de leurs forces.

Elles n'ont jamais eu leur porte-parole. Cherpillod recréant l'enfance de sa mère s'en est chargé, sans pathos, dans une prose accusatrice et poétique. Admirables pages!

Ici nous touchons à la raison d'être du livre. Après « Le chêne brûlé », l'image que les Vaudois auront d'eux-mêmes sera changée. Enfin retouchée la complaisance. On ne jettera pas par-dessus bord, certes, le labour dans le Jorat. Mais cette imagerie de tendres terres cachait aussi une sécheresse; elle donnait bonne conscience à bon compte. Dans ce tableau on avait oublié de mettre les ombres. Désormais elles y sont.

Passage du poète.

A. G.

des volontaires ou des groupes de volontaires se trouvent isolés, des « structures d'accueil » dans les pays en voie de développement (p. 16/17). Comme nous l'avons fait entrevoir, l'augmentation des postes disponibles n'est pas, actuellement, notre préoccupation majeure. Nous cherchons plutôt, en ce moment, à atteindre une augmentation des candidatures émanant de certains domaines professionnels. Mais pour pouvoir placer 500 volontaires chaque année — comme vous le proposez (p. 26) — il est évident qu'un effort considérable de prospection devrait être fait sur place. Mais il ne s'agirait nullement d'éviter l'affectation de volontaires ou de groupes de volontaires isolés. Contrairement à ce que vous dites (page 16), des missions de ce genre, selon nos expériences, peuvent être très utiles. De ce point de vue, la création de ce que vous appelez des « structures d'accueil » ne serait donc pas nécessaire. Mais nous ne voulons point nier que celles-ci pourraient être un moyen efficace pour augmenter les possibilités d'affectation. Cependant en voulant constituer ces structures, il faut être extrêmement prudent. Car, en fait, ce sont les pays en voie de développement qui devraient, en premier lieu, les créer.»

Remarque de D.P. : Nous pensons aussi que l'idéal, c'est que les pays du Tiers-Monde organisent eux-mêmes les structures d'accueil en fonction des besoins de leur propre population. Ainsi seulement sera évitée toute teinte néo-colonialiste. Mais la mise en place de structures d'accueil, lorsque seront engagés des effectifs importants, sera indispensable. L'expérience l'a déjà démontré :

La Tunisie, pays sous-développé de niveau supérieur, est par excellence celui qui devait permettre une facile intégration des volontaires suisses dans un appareil administratif valable.

Que s'est-il passé ?

Nous n'en savons que ce que le Conseil fédéral a bien voulu publier dans deux messages.

Celui du 29 mai 1964 : « A mi-mars 1964, neuf volontaires sont partis pour la Tunisie... Leur mission a été soigneusement préparée. »

Celui du 27 décembre 1966 : « Les expériences faites en Tunisie furent moins favorables qu'en Afrique Noire, de sorte qu'aucun nouveau volontaire n'est affecté à ce pays pour le moment ».

Effort financier

« Vous dites que « de mars 1964 à octobre 1966, on n'a pas dépensé deux millions pour les volontaires ». Cela est exact, mais ces chiffres concernent les deux premières années d'existence de l'action des volontaires de la Confédération et ne peuvent de ce fait donner une idée valable pour l'ensemble de l'action, du début jusqu'à nos jours. Pour les volontaires de la Confédération, Fr. 7 300 000.— ont été dépensés ou engagés jusqu'au 31 août 1969, donc en cinq ans et demi. A cette somme s'ajoutent Fr. 4 000 000.— qui ont servi à subventionner les affectations de volontaires envoyés par des organisations privées suisses. »

Remarque de D.P. : Si l'effort financier pour le service des volontaires s'accroît, nous ne pouvons que nous en réjouir, encore qu'il ne s'agisse actuellement que d'une mini-expérience.

Quelle que soit l'extension que le service des volontaires de la Confédération pourra prendre à l'avenir, il ne remplacera pas l'institution d'un véritable service militaire différencié.

L'engagement physique des Suisses dans le Tiers-Monde demeure pour nous une nécessité politique.

La presse genevoise a beaucoup disserté sur l'émotion et la déception ressentie par certains milieux à l'annonce du contrôle de Sécheron par BBC. Mais que va-t-elle signifier ?

Depuis plusieurs années, un processus d'intervention du capital suisse alémanique a été amorcé à Genève. Il révèle au moins deux choses : la fragilité des structures industrielles genevoises et la faiblesse des dimensions des entreprises dans la conjoncture actuelle. Sécheron n'est qu'un épisode dans ce processus, mais un épisode qui peut devenir exemplaire et prendre une valeur de test pour l'industrie suisse alémanique, en général, et BBC, en particulier. En effet, les difficultés de Sécheron sont tout à la fois internes et externes. Expliquons-nous !

Depuis 1963, le chiffre d'affaires global de Sécheron a certes augmenté, mais la part de l'exportation s'est régulièrement contractée, ce qui signifie que la production traditionnelle n'était plus en mesure de s'imposer à l'étranger. Le problème de la reconversion, posé trop tard, n'a pas trouvé de solution satisfaisante. Dans le même ordre d'idée, les efforts consentis, en collaboration avec les Charmilles, dans le domaine de la technique nucléaire, n'ont pas abouti. Ces échecs, conjugués certainement avec des difficultés de gestion difficiles à connaître, constituent la face interne du cas de Sécheron. La face externe comprend deux volets : l'espace géographique et l'orientation économique.

La géographie est défavorable à la grande entreprise genevoise en raison d'une infrastructure industrielle insuffisante et du coût élevé des terrains qui interdit ou freine, en tout cas, l'expansion. L'économie, d'autre part s'oriente vers le tertiaire national et international, raréfie la main-d'œuvre industrielle qui glisse, lorsque l'occasion s'en présente, vers des activités de haute technicité pour lesquelles on devra verser des salaires qui puissent supporter la concurrence du tertiaire. C'est ici que Sécheron prend une valeur de test.

Si Sécheron ne devient qu'une simple unité de production de la grande firme suisse alémanique et conserve son programme de fabrication actuel ou légèrement modifié, cela voudra dire que BBC n'aura pas pris conscience des données spécifiques de l'espace genevois. En revanche, si Sécheron est restructuré en fonction de ces données genevoises, cette entreprise deviendra une unité de recherche, dans le domaine de l'électronique appliquée aux transports par exemple, puisque ce secteur a connu un certain succès.

Les rapports entre une industrie et la ville où elle se développe sont multiples et complexes. On ne peut les ignorer quand on désire réanimer une entreprise. BBC aurait tort de considérer seulement le problème interne de Sécheron, soit ceux qui touchent à la production et à la commercialisation. Attendons les résultats du test !

Un rappel: la plus-value boursière

Ensemble des titres suisses,

valeur en 1950 : 4,9 milliards

valeur en 1960 : 23,5 milliards

valeur en 1969 : 46,7 milliards.

(d'après une étude du Crédit suisse).

Certes, il faut tenir compte de l'augmentation du capital social (3 milliards), de l'augmentation des titres pris en considération, 111 au lieu de 87, mais il demeure que pour les deux tiers il s'agit d'une pure et simple plus-value boursière.

L'enrichissement est bien, comme nous l'avons déjà calculé, de deux milliards par an en moyenne. Et il ne profite qu'à une toute petite minorité !

Genève (suite)

à influencer l'avenir de Genève. Le poujadisme genevois subsistera à l'état latent. Il est possible aussi que les deux partis se soient nu réciproquement. Certes ils entendaient présenter des visages opposés en apparence (culte de l'efficacité pour l'un, culte de la petite patrie locale et des vertus ancestrales pour l'autre), mais le recrutement social de leurs adhérents et certaines motivations de vote en leur faveur étaient souvent les mêmes.

La répartition des dépouilles vigilantes du Grand Conseil ne doit pas faire illusion. Le gain général de sièges cache en fait un léger recul des partis traditionnels, sauf le PICS et le Parti libéral.

Le pourcentage établi sur les votants sans tenir compte des bulletins sans nom de liste a donné les chiffres suivants.

	1965	1969	Perte ou gain
Parti socialiste	19,3 %	18,3 %	— 1 %
Parti du Travail	15,6 %	15,4 %	— 0,2 %
Gauche	34,9 %	33,7 %	— 1,2 %
Parti radical	20,8 %	18,9 %	— 1,9 %
Parti libéral	14,9 %	14,9 %	—
PICS	16,9 %	17,1 %	+ 0,2 %
Entente nationale	52,6 %	50,9 %	— 1,7 %
Vigilance + Alliance des Indépendants	9,9 %	12,2 %	+ 2,3 %

A souligner encore des modifications d'équilibre au sein des députations du Parti chrétien-social et du Parti du travail. La tendance centre-gauche du PICS a été affaiblie par le retrait d'éléments qui n'ont pas accepté l'apparement avec les libéraux. Quant au PdT, il a remplacé quelques contestataires par de jeunes enfants de troupe qui donneront moins de soucis.

Mais pour nous les faits significatifs sont ailleurs.

Les impressions diffuses

L'élément dominant de la vie quotidienne à Genève, la préoccupation aiguë, c'est la crise du logement. Il faudrait le souligner en quelques chiffres simples. Salaires ouvriers moyens, environ 1300 fr. par mois; logements de trois pièces et cuisine couramment offerts à 1000 fr. Or, ce fait aigu n'a pas modifié l'équilibre politique. Pourquoi ?

Première explication : les motivations de l'électorat sont à chercher d'abord dans les habitudes plus que dans l'appréciation de tel point particulier de l'action ou des intentions. Ainsi le conseiller d'Etat Babel, promoteur d'une loi fiscale favorable aux petits et aux moyens revenus, a été devancé sur l'ensemble des listes (qu'il s'agisse de son propre parti, de ceux de gauche et de droite), par son collègue Ruffieux qui aurait dû, en bonne logique, subir les contrecoups de la suppression anticipée du contrôle des loyers qu'il avait demandée. L'élection au Grand Conseil l'a révélé de manière très claire.

Deuxième explication : les interventions en force de la propagande des partis dans le dernier et l'avant-dernier quart d'heure créent une sorte de brouillage d'ondes. Sur un objet précis, il est difficile à un seul parti d'être investi d'une confiance exclusive au point d'entraîner un large transfert de voix.

Troisième explication : le peuple admet une sorte de coresponsabilité des grands partis. L'élection du Conseil d'Etat a été significative de ce point de vue. Volonté de reconduire la formule proportionnelle. Avant que le peuple la sanctionne, les états-majors ont été amenés à la préconiser : le PICS et le Parti radical pour des raisons d'équilibre interne entre leur aile gauche et leur aile droite; et aussi parce qu'au sein du personnel politique de la cité se nouent des liens personnels.

Cette coresponsabilité, auquel le peuple tient, qui consiste à donner au Parti socialiste ce qu'on appelle sa « juste part », deux sièges sur cinq, empêche que des points précis de l'action politique fassent pencher la balance.

Crédibilité

Le problème politique se définit donc par cette contradiction : d'une part, les partis en place jouissent d'une confiance diffuse, d'autre part leur langage, pour l'ensemble de l'opinion, manque de crédibilité. Retrouver une crédibilité, ce devrait être le souci premier de la gauche, si elle a la volonté de dépasser l'actuel statu quo. La recherche de la crédibilité (rigueur de l'action parlementaire, refus de l'électoratisme, absence de surenchère verbale, contact direct avec la population, etc.) apparaît comme le seul moyen de sortir de la diffuse, confuse confiance-méfiante. C'est la condition préalable pour préparer des actions qui remettent en cause plus profondément le système.

Garantie publique et investissements

Notre vive réaction au Message fédéral sur la garantie des investissements dans le Tiers-Monde nous a valu la lettre suivante.

« Cher Domaine Public,

» En qualité de fidèle lecteur, je tiens tout d'abord à vous dire toute l'estime et la sympathie que j'éprouve en suivant votre action en vue d'une meilleure information d'un public suisse sur les problèmes nationaux et internationaux.

» Je n'épouse pas toujours vos points de vue, mais en règle générale, vos prises de position coïncident souvent avec mes idées sur les questions traitées. » En revanche, votre article sur la garantie contre les risques à l'exportation et à l'investissement (« La réalité capitaliste dépasse l'imagination critique » D.P. N° 119) m'incite à croire que, pour une fois, votre sens de l'analyse des problèmes n'a pas été poussé assez loin. Si je me permets cette critique, c'est que par ma situation professionnelle (directeur d'une société d'études suisse ayant une activité à l'étranger), je suis souvent confronté avec des problèmes de développement économique.

» Les pays du Tiers-Monde ont avant tout besoin d'investissements, que ce soit pour les plus pauvres, pour leur permettre de sortir de l'économie de subsistance, ou pour les moins défavorisés, pour créer de nouveaux emplois, pour produire au lieu d'acheter, pour exporter au lieu d'importer. L'aide prodiguée par des organisations internationales ou par des gouvernements doit, dans l'intérêt des pays auxquels elle s'adresse, être affectée aux investissements publics ou d'importance nationale ou régionale, dont la rentabilité n'est pas immédiate, mais qui sont indispensables à tout développement futur. » La création des infrastructures nécessite des capitaux énormes, mais si utile que soit la construction de ports, de voie de communication, d'écoles et d'hôpitaux pour l'économie d'un pays, il n'en reste pas moins que l'accroissement réel du niveau de vie des populations dépend du développement de la production, de l'industrie et du commerce. Ce développement exige également des investissements très importants.

» J'ai participé récemment à une Rencontre internationale de Développement régional, qui réunissait, entre autres, des délégués d'une vingtaine de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Tous ces délégués, sans exception, même ceux de la Guinée et de l'Algérie, ont fait part du désir de leur gouvernement de voir des investisseurs privés s'intéresser à leur pays. La plupart des gouvernements respectifs ont élaboré un code des investissements dans lequel figurent les secteurs préférentiels dans lesquels on recherche à attirer des capitaux privés étrangers. Si ces codes sont établis en se basant sur une planification réaliste et dynamique du développement, ce n'est pas se prostituer que d'accorder certains avantages à des groupements financiers ou industriels étrangers susceptibles de venir s'établir dans le pays pour exploiter des ressources (naturelles et en main-d'œuvre) qui ne demandent qu'à se valoriser.

» Les investissements de sociétés privées dans les

pays du Tiers-Monde peuvent donc être considérés comme une aide réelle aux pays auxquels ils sont destinés, pour autant qu'ils satisfassent à deux conditions :

1. Respecter les « règles du jeu » fixées par un code d'investissement ayant des bases saines.
2. Bénéficier d'une garantie contre le risque à l'investissement.

» Ce deuxième point allant à l'encontre de l'esprit de votre article.

» Je m'explique :

» Dans un régime capitaliste, les capitaux ont toujours tendance à s'investir là où les risques sont minima et où les profits sont maxima. Si le risque est très important, on aura le choix entre ne pas investir ou investir et rechercher un profit maximum dans un minimum de temps. Cela tombe sous le sens que de tels investissements ne sont généralement pas profitables pour le pays en question.

» Si au contraire les risques d'ordre politique, malheureusement inhérents à la plupart des pays en voie de développement, peuvent être couverts par la Confédération, alors les possibilités d'investissement, rentables pour les pays du Tiers-Monde et émanant de maisons suisses, seront multipliés.

» J'aimerais également faire remarquer que la garantie du risque à l'exportation, qui existe depuis plusieurs années, n'a jusqu'à maintenant, peut-être grâce à la prudence toute helvétique de nos autorités, pas été une charge pour la Confédération et à fortiori pour le contribuable suisse. Au contraire, puisqu'en 1968, l'ERG (Export Risiko Garantie, Zurich) a ristourné plus de 20 millions de francs à la Caisse fédérale.

» J'ai souvent regretté, comme beaucoup, que la Confédération ne fasse pas les mêmes efforts que d'autres pays industrialisés dans le domaine de l'aide à l'étranger. J'ai subi, sur le plan professionnel, les inconvénients de cette lacune, quand j'ai vu des sociétés étrangères concurrentes bénéficier largement de l'impact de prêts ou de dons s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs accordés par les gouvernements de ces pays étrangers.

» Quand, par la suite, on est amené à constater à quelles fins sont utilisés ces capitaux, j'en viens à douter de l'efficacité réelle de telles aides bilatérales, qui souvent servent de prétexte à des opérations de prestige, si ce n'est à des pressions... néo-colonialistes. Une juste formule pour une aide véritable aux 2 milliards d'hommes du Tiers-Monde reste encore à trouver.

» Espérant avoir apporté une modeste contribution à un meilleur « éclairage » de ce douloureux problème, je vous prie de croire, cher D.P. à mes sentiments les meilleurs.

J.-P. C. »

Réd. Nous ne contestons pas qu'il peut être utile pour un pays du Tiers-Monde de favoriser les investissements économiques.

Mais nous nous élevons contre une mesure prise sans base constitutionnelle; une mesure qui laisse les entreprises décider seules de l'opportunité de l'investissement; une mesure qui couvre même les participations minoritaires, et les placements de capitaux; une mesure prise avant que soit réorganisée toute notre aide publique au Tiers-Monde, qui révèle une scandaleuse nonchalance des pouvoirs publics; et enfin une mesure en faveur d'entreprises qui jouissent déjà de grands privilèges fiscaux.

Lisez la comptabilité nationale

Les comptes de l'année 1968 ont été publiés dans le numéro de septembre de « La Vie économique ». Nous en extrayons deux chiffres :

La rémunération des salariés a augmenté de 6,1 % par rapport à 1967 (compte tenu d'une légère augmentation de la main-d'œuvre).

L'épargne des sociétés a augmenté, elle, de 15,6 %. Ne faut-il pas dès lors admettre que cette épargne est faite de salaires non-distribués ?